

AVIS AUX RÉSIDENTS ET VILLÉGIATEURS DU TNO
Service de collecte des encombrants et résidus RDD sans frais

La MRC de Matawinie, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, est fière d'offrir une collecte d'encombrants et de résidus domestiques dangereux (RDD) sans frais.

Date :

- Le **LUNDI 2 SEPTEMBRE** de 12h00 h à 16 h45

Lieu :

- 701, rue de l'Industrie, via la rue des Aulnaies, Saint-Michel-des-Saints (J0K 3B0),
Lorsque vous quittez le chemin de Manawan et arrivez à la jonction de la rue des Aulnaies, tournez à droite.
La rue de L'Industrie se trouvera à environ 60 m sur votre gauche.

À qui s'adresse le service :

- Résidents ou villégiateurs *qui possèdent un bail ou un lot* dans le TNO de la MRC de Matawinie

À qui le service ne s'adresse-t-il pas :

- Les commerces (pourvoiries, Parcs, ZECs...)
- Les campeurs
- Les utilisateurs autres du territoire (cueilleurs, trappeurs, etc.)

Pour bénéficier de ce service, vous devrez :

- Vous assurer que les matières dont vous souhaitez vous départir sont acceptées;
- Vous présenter à l'écocentre de Saint-Michel-des-Saints selon l'horaire ci-dessus mentionné;
- Présenter une preuve de propriété sur le TNO ([compte de taxes](#));
- Respecter les consignes des employés du centre de tri.

Les matières acceptées seront les suivantes :

- *encombrants* : matelas, meubles d'intérieur et d'extérieur, électroménagers sans halocarbures, barbecues, chauffe-eau, etc.
- *résidus CRD* : bois d'oeuvre et bois composé, bardeaux d'asphalte, gypse, laine minérale, gravats, plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, brique, tuyaux, tuiles de céramique, roches, etc.
- *matériel informatique et électronique* : ordinateurs, imprimantes, consoles de jeux vidéo, GPS, répondeurs, routeurs, télécopieurs, appareils photo numériques, téléphones, téléviseurs, etc.
- *pneus* : de voitures et de motocyclettes sans jante (diamètre inférieur ou égal à 62 cm, le diamètre total ne doit pas dépasser 123 cm);
- branches d'arbres
- *résidus domestiques dangereux* (RDD) : aérosols, ampoules fluocompactes et tubes fluorescents, bonbonnes de propane, diluants et solvants, peintures, teintures et vernis et leurs contenants, huiles usées et filtres usagés, piles et batteries d'autos, produits nettoyants, etc.

Les matières refusées seront notamment :

- Frigo
- Asphalte
- Les pneus avec jantes (non démontés)

**Pour toute question, veuillez contacter M. Nicolas Leduc au 450-834-5441,
poste 7036, ou vous référer au site internet au www.mrcmatawinie.org**